

BIEN VIVRE À

La Villetelle



BULLETIN
MUNICIPAL
2026

la **CREUSE**
le Département

CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

Directeur de la publication :
Chantal Pinguet, Maire de La Villetelle
Éditeur :
Mairie de La Villetelle – 23260 La Villetelle
Conception graphique :
Tiffany Delatronchette
Impression :
Impression Nouvelle – Aubusson

Le mot du maire



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2026 a vu l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale qui remercie très sincèrement les électrices et les électeurs de la commune pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

Animé d'un esprit constructif, ce nouveau conseil s'attachera à être à l'écoute des habitants. Vous êtes d'ailleurs tous conviés à la commémoration du 8 mai, qui sera l'occasion de venir à notre rencontre.

En mai 2025, un nouvel employé communal a pris ses fonctions en la personne de Mr Morgan Blanc.

Comme il avait été signalé dans le bulletin municipal de 2025, nous mobiliserons toutes les énergies afin que les routes, dont l'entretien relève de la communauté de communes CREUSE GRAND SUD, soient remises en état par ses services.

Nous tenons à faire part de notre gratitude à l'égard de Jacques Bœuf et de Gérard Chanudet qui n'ont pas souhaité se représenter après 37 ans de dévouement au service de la Commune

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants arrivés en 2025 et une parfaite intégration dans notre belle commune.



Chantal Pinguet

Maire de La Villetelle



Votre conseil municipal

Une organisation souple et participative

Plutôt que de mettre en place des commissions permanentes, il a été décidé de constituer des groupes de travail thématiques, en fonction des sujets à traiter et des disponibilités des élus.

Ce mode de fonctionnement permet à chacun de s'investir selon les besoins de la commune et les projets en cours.

Représentation de la commune

Plusieurs élus ont été désignés pour représenter la commune au sein de structures extérieures :

- SDEC

Titulaires : Jérémy Marot, Sylvain Meynard

Suppléants : Tiffany Delatronchette, René Viviès

- SIAEP de La Rozeille

Titulaires : Thérèse Bayart, Chantal Pinguet

Suppléants : Camille Henaud, Bérengère de Mongailhard

Commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres, chargée d'examiner les marchés publics, a été constituée comme suit :

- Titulaires : Tiffany Delatronchette, Camille Henaud, René Viviès
- Suppléants : Bruno Legrand, Jérémy Marot, Sylvain Meynard

Des élus mobilisés sur plusieurs thématiques

- Voirie : un groupe de travail constitué de Jérémy Marot, Sylvain Meynard et René Viviès pour faire un point sur la voirie communale.
- Fleurissement : Madeleine Bœuf et Thérèse Bayart
- Église : Madeleine Bœuf assurera la gestion, assistée de Thérèse Bayart et Bérengère de Mongailhard

L'ensemble du Conseil Municipal reste mobilisé pour faire avancer les projets et répondre aux attentes des habitants, dans un esprit de travail collectif.

Secrétariat de la mairie

Stéphanie Meynard vous accueille

les lundis de 9h à 12h

les jeudis de 13h30 à 16h30

TEL : 05 55 67 33 70



E-mail :

mairie.lavilletelle@wanadoo.fr

Adresse :

Mairie – 7 place St Laurent
23260 La Villetelle

Permanences des élus

Aux jours d'ouverture, soit le lundi matin et le jeudi après-midi,
et sur rendez-vous en dehors de ces horaires



Site internet

www.lavilletelle.fr



Merci Monsieur le Maire

Élu pour la première fois comme conseiller municipal en 1983 et après une interruption de 1989 à 1995, Jacques Bœuf devient maire de la commune en 1995.

Monsieur le Maire a œuvré avec passion, détermination et un profond attachement à notre territoire. Il a accompagné les évolutions de notre village, soutenu ses habitants, porté des projets ambitieux et su préserver notre identité.

Son engagement laissera une trace durable dans l'histoire de notre commune.



De gauche à droite, Jean Auclair, Jacques Bœuf, Alain Gribet, Gérard I
Alain Pénaristi, Pierre Gorse et Michel Morelme.
Médaille P.Gorse et G. Malauron, 2001



Médaille J. Battut, 2019



**Médaille J. Villetelle, 1996
et inauguration La Marchette**



31 Ans

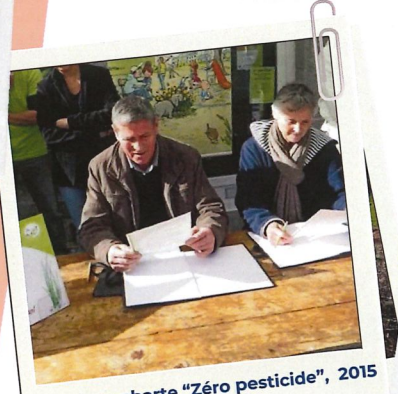
AU SERVICE DE NOTRE VILLAGE



Médaille E. Thonnet, 2002



Médaille G. Chanudet 2022



Signature charte "Zéro pesticide", 2015



Passation de pouvoir à C. Pinguet, 2026

Au nom de la commune,
merci pour toutes ces années de dévouement
et d'engagement.

Actions 2025

Participation aux frais de fonctionnement des écoles

- Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine (2024 et 2025) : **14 291 €**
- RPI St Amand : **250 €**
- Ecole St Louis Aubusson : **1 017 €**



Subventions

- Participation aux voyages scolaires pour les enfants de l'école primaire de Crocq domiciliés sur notre commune : **120 €**
- AFN (Anciens Combattants d'Algérie) : **80 €**

Travaux

- Changement de la porte du grenier : **947,10 €**
- Aménagement piétons pour sécuriser l'accès au cimetière : **23 693,70 €**
Travaux subventionnés par le Département (Boost Comm'Une) : 4 936,19 € et par les amendes de police : 3 948,95 €.
- Réfection de la voie communale des Aubards : **13 282,68 €**
avec une subvention du département (Boost Comm'Une) de 2 767,23 €
- Installation d'un poteau incendie entre Sannejouand et La Chaze : 4 913,46 €
avec une subvention au titre de la DETR de 1 637,82 €
- Église : réparation de la voûte **1 440 €** et intervention sur les cloches **4 973,40 €**
- Chauffage salle polyvalente (installation de radiateurs) : **3 120 €**
- Travaux de mise aux normes à l'étang de La Marchette : **2 772 €**



Travaux dans les logements communaux : logement de la mairie

- Réfection de la salle de bain, changement d'un radiateur, rénovation d'une chambre, vitrification des parquets : **6 323,08 €.**

Travaux subventionnés par le Département (Boost Comm'Une) à hauteur de 2 307,31 €

- Matériel : achat d'un souffleur pour **780 €**
- Travaux de la caserne des pompiers de Crocq : solde réglé pour la somme de **6 467,02 €** (pour rappel première participation de 25 868,09 € payée en 2024)



Cadeaux de Noël 2025 : la commune a offert un cadeau et des chocolats à tous les enfants de moins de 11 ans.



D.E.C.I. : Comprendre la défense incendie dans notre commune



Qu'est-ce que la D.E.C.I. ?

On parle de défense extérieure contre l'incendie. Concrètement, il s'agit de disposer de **points d'eau accessibles** (réseau, réserve, citerne...) à une distance raisonnable des habitations. Dans les zones rurales, où les réseaux d'eau sont parfois insuffisants, la commune met donc en place des solutions adaptées.

Deux équipements complémentaires



Photo d'illustration non contractuelle

Les citernes souples : installées par la commune, elles constituent des réserves d'eau fiables, rapidement mobilisables par les pompiers.

et

Les points d'eau privés conventionnés : certains étangs ou réserves existants peuvent être utilisés en cas d'urgence, avec l'accord des propriétaires, via une convention simple qui n'enlève rien à leur usage privé.

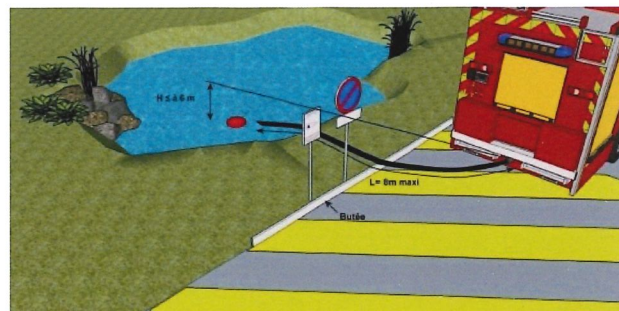


Photo d'illustration non contractuelle

Dans le cadre de l'amélioration de la défense incendie, la commune poursuit la mise en œuvre de son schéma communal :

- **3 villages sont entièrement couverts** (Barreix, La Chaze, Murzeix)
- **2 le sont presque totalement** (Le Bourg, Sannejouand)
- **5 villages supplémentaires pourraient être sécurisés grâce à des points d'eau privés**, sous réserve d'accords avec les propriétaires.
- Pour améliorer la couverture, **la commune prévoit l'installation de 5 citernes souples** dans les villages de Le Banneix, La Celle, Chalusset, La Marche et Saugères.

Le coût total du projet est estimé à **35 893 € HT**, financé en partie par des subventions (40 % DETR et 30 % Fonds vert), laissant une **participation communale** d'environ **10 768 € HT**.

Un enjeu de sécurité pour tous

Ces dispositifs permettent de **réduire les délais d'intervention**, de **limiter les dégâts** et de **mieux protéger** les habitations, y compris les plus isolées.

La défense incendie repose ainsi sur un engagement collectif, associant la commune et les habitants, pour renforcer durablement la sécurité de tous.

Voirie : qui fait quoi ?



Sur la commune, l'entretien des routes dépend de plusieurs acteurs : la mairie, la communauté de communes, le département.

Cela peut parfois prêter à confusion.

En résumé :

- les routes communales sont gérées par la municipalité.
- les voiries intercommunales dépendent de la communauté de communes CREUSE GRAND SUD.
- les routes départementales relèvent du département de la Creuse.

L'objectif est de permettre à chacun de mieux comprendre qui est responsable de l'entretien des routes et à qui s'adresser.



sur la carte ci-contre :
en **marron** : les routes communales
en **rouge** : les routes intercommunales
en **jaune** les routes départementales

BIENTÔT 16 ANS ?
PENSEZ AU

RECENSEMENT



OBLIGATION LÉGALE

Toutes les informations ici



POUR QUI ?

Tous les Français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?

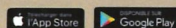
- Grâce au recensement :
- inscription d'office sur les listes électorales
 - convocation en **JDC**
 - possibilité de s'inscrire aux concours et examens
 - possibilité de passer le permis de conduire

COMMENT ?

Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

POUR SUIVRE VOTRE ENGAGEMENT SUR

DÉFENSE+



juillet 2025 - Maquette SGA/CCOM - Photos Adiba Stock - Impression SCA - Pôle Graphique de Paris

Portage de repas à domicile

Service de proximité de l'EHPAD "Les Bouquets" pour garantir votre bien-être à domicile.

Vous souhaitez recevoir des repas chez vous ? C'est possible !

Des repas préparés avec des produits frais sont livrés plusieurs fois par semaine, directement dans votre réfrigérateur, dans le respect des règles d'hygiène.



Livraisons :

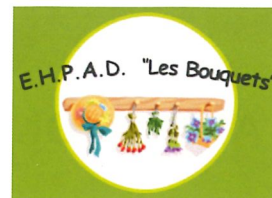
- lundi (jusqu'au mercredi)
- mercredi (jeudi et vendredi)
- vendredi (week-end)

De 1 à 7 repas par semaine selon vos besoins

Service flexible : vous pouvez interrompre les livraisons à tout moment (prévenir 48h à l'avance)

Pour tous renseignements contactez le secrétariat de l'EHPAD "Les Bouquets" :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h

05.55.67.61.11



Les collectes sont assurées par la communauté de commune Creuse Grand Sud



Semaines paires = ordures ménagères



Semaines impaires = bac jaune



Les mercredis entre 8h30 et 12h30

CALENDRIER MAI 2026/AVRIL 2027

par www.calendriergratuit.fr

ZONE A: Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B: Académies de Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C: Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
VEN 1	LUN 1 23	MER 1	SAM 1	MAR 1	JEU 1	D 1	MAR 1	VEN 1	LUN 1 05	LUN 1 09	JEU 1
SAM 2	MAR 2	JEU 2	D 2	MER 2	VEN 2	LUN 2 45	MER 2	SAM 2	MAR 2	MAR 2	VEN 2
D 3	MER 3	VEN 3	LUN 3 32	JEU 3	SAM 3	MAR 3	JEU 3	D 3	MER 3	MER 3	SAM 3
LUN 4 19	JEU 4	SAM 4	MAR 4	VEN 4	D 4	MER 4	VEN 4	LUN 4 01	JEU 4	JEU 4	D 4
MAR 5	VEN 5	D 5	MER 5	SAM 5	LUN 5 41	JEU 5	SAM 5	MAR 5	VEN 5	VEN 5	LUN 5 14
MER 6	SAM 6	LUN 6 28	JEU 6	D 6	MAR 6	VEN 6	D 6	MER 6	SAM 6	SAM 6	MAR 6
JEU 7	D 7	MAR 7	VEN 7	LUN 7 37	MER 7	SAM 7	LUN 7 50	JEU 7	SAM 6	D 7	MER 7
VEN 8	LUN 8 24	MER 8	SAM 8	MAR 8	JEU 8	D 8	MAR 8	VEN 8	LUN 8 06	LUN 8 10	JEU 8
SAM 9	MAR 9	JEU 9	D 9	MER 9	VEN 9	LUN 9 46	MER 9	SAM 9	MAR 9	MAR 9	VEN 9
D 10	MER 10	VEN 10	LUN 10 33	JEU 10	SAM 10	MAR 10	JEU 10	D 10	MER 10	MER 10	SAM 10
LUN 11 20	JEU 11	SAM 11	MAR 11	VEN 11	D 11	MER 11	VEN 11	LUN 11 02	JEU 11	JEU 11	D 11
MAR 12	VEN 12	D 12	MER 12	SAM 12	LUN 12 42	JEU 12	SAM 12	MAR 12	VEN 12	VEN 12	LUN 12 15
MER 13	SAM 13	LUN 13 29	JEU 13	D 13	MAR 13	VEN 13	D 13	MER 13	SAM 13	SAM 13	MAR 13
JEU 14	D 14	MAR 14	VEN 14	LUN 14 38	MER 14	SAM 14	LUN 14 51	JEU 14	D 14	D 14	MER 14
VEN 15	LUN 15 25	MER 15	SAM 15	MAR 15	JEU 15	D 15	MAR 15	VEN 15	LUN 15 07	LUN 15 11	JEU 15
SAM 16	MAR 16	JEU 16	D 16	MER 16	VEN 16	LUN 16 47	MER 16	SAM 16	MAR 16	MAR 16	VEN 16
D 17	MER 17	VEN 17	LUN 17 34	JEU 17	SAM 17	MAR 17	JEU 17	D 17	MAR 17	MER 17	SAM 17
LUN 18 21	JEU 18	SAM 18	MAR 18	VEN 18	D 18	MER 18	VEN 18	LUN 18 03	JEU 18	JEU 18	D 18
MAR 19	VEN 19	D 19	MER 19	SAM 19	LUN 19 43	JEU 19	SAM 19	MAR 19	VEN 19	VEN 19	LUN 19 16
MER 20	SAM 20	LUN 20 30	JEU 20	D 20	MAR 20	VEN 20	D 20	MER 20	SAM 20	SAM 20	MAR 20
JEU 21	D 21	MAR 21	VEN 21	LUN 21 39	MER 21	SAM 21	LUN 21 52	JEU 21	D 21	D 21	MER 21
VEN 22	LUN 22 26	MER 22	SAM 22	MAR 22	JEU 22	D 22	MAR 22	VEN 22	LUN 22 08	LUN 22 12	JEU 22
SAM 23	MAR 23	JEU 23	D 23	MER 23	VEN 23	LUN 23 48	MER 23	SAM 23	MAR 23	MAR 23	VEN 23
D 24	MER 24	VEN 24	LUN 24 35	JEU 24	SAM 24	MAR 24	JEU 24	D 24	MER 24	MER 24	SAM 24
LUN 25 22	JEU 25	SAM 25	MAR 25	VEN 25	D 25	MER 25	VEN 25	LUN 25 04	JEU 25	JEU 25	D 25
MAR 26	VEN 26	D 26	MER 26	SAM 26	LUN 26 44	JEU 26	SAM 26	MAR 26	VEN 26	VEN 26	LUN 26 17
MER 27	SAM 27	LUN 27 31	JEU 27	D 27	MAR 27	VEN 27	D 27	MER 27	SAM 27	SAM 27	MAR 27
JEU 28	D 28	MAR 28	VEN 28	LUN 28 40	MER 28	SAM 28	LUN 28 53	JEU 28	D 28	D 28	MER 28
VEN 29	LUN 29 27	MER 29	SAM 29	MAR 29	JEU 29	D 29	MAR 29	VEN 29	VEN 29	LUN 29 13	JEU 29
SAM 30	MAR 30	JEU 30	D 30	MER 30	VEN 30	LUN 30 49	MAR 30	SAM 30	MAR 30	MAR 30	VEN 30
D 31		VEN 31	LUN 31 36	SAM 31			JEU 31	D 31		MER 31	

Premier Mai	Victoire 1945	Ascension	Lundi de Pentecôte	Fête Nationale	Assomption	Toussaint	Armistice 1918	Noël	Jour de l'An	Lundi de Pâques
01 mai 2026	08 mai 2026	14 mai 2026	25 mai 2026	14 juillet 2026	15 août 2026	01 novembre 2026	11 novembre 2026	25 décembre 2026	01 janvier 2027	29 mars 2027

Se procurer le memo-tri et les sacs jaunes

En vous rendant **à la mairie ou**
 au siège de votre communauté de communes
 Communauté de communes Creuse Grand Sud,
 34 rue Jules Sandeau
 23200 Aubusson
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h
 et de 13h30 à 16h
 Tel : 05 55 67 79 98.

ATTENTION : merci de vous munir d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

ICI
ON AIME
COMPOSTER

COMMENT
RÉDUIRE ?
VOS DÉCHETS

RÉSERVEZ VOTRE **COMPOSTEUR**

Vous habitez le territoire Creuse Grand Sud ?
La communauté de communes facilite la réduction de vos déchets



WWW.CREUSE-GRAND-SUD.FR

DANS LE **23**
ON COMPOSTE

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS.

Contact : 06 78 01 19 05 | renaud.rolinat@creuse-grand-sud.fr

!! ATTENTION !!
DÉPÔTS SAUVAGES
INTERDITS



Déchèteries :

La déchèterie du Thym à Moutier-Rozeille est ouverte :

ÉTÉ du mardi au vendredi de 7h à 12h30 et le samedi de 7h30 à 14h30.

//fermée les jours fériés//

HIVER du mardi au vendredi de 13h30 à 17h45 et le samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45.

Le Thym 23200 Moutier-Rozeille / 05 55 66 82 73

La déchèterie des Alluchats à Faux-la-Montagne est ouverte :

le mercredi et le vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45 et le samedi de 9h à 12h45.

//fermée les jours fériés//

Les Alluchats 23340 Faux-la-Montagne / 05 55 67 96 48

Les encombrants sont à déposer
directement en déchèterie et c'est gratuit.
Pour tout dépôt sauvage, vous encourez
une amende de 45 à 1 500 €



LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT
TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :



BROYAGE



COMPOSTAGE



PAILLAGE

Retrouvez tous nos conseils sur :
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/interdiction-du-brulage-des-dechets-verts

VALorizon

ars



SIGNALE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus
ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site :

www.frelonsasiatiques.fr



GDS
Auvergne
Rhône-Alpes
L'action sanitaire ensemble

Des espaces communaux... à partager et à faire vivre

Envie d'organiser un événement, de réunir famille ou amis, ou simplement de profiter d'un cadre agréable ? La commune met à disposition plusieurs équipements pour faire vivre ces moments.

La salle Jean Villetelle



Un espace convivial au cœur de la commune

Idéale pour des réunions ou des rencontres associatives, la salle Jean Villetelle offre un cadre fonctionnel et accessible pour se retrouver.

Actuellement, afin de garantir la sécurité des usagers, des travaux de mise aux normes de la cuisine sont à prévoir.

Dans cette attente, la salle est proposée en configuration "réunion", sans accès aux équipements de cuisine.

Ces aménagements permettront à terme une utilisation plus complète de la salle, pour accueillir à nouveau différents types d'événements.

Tarifs de location salle Jean Villetelle

Saison	été	Hiver
Habitant de la commune	60€ pour 24h	80€ pour 24h
Particulier hors commune	80€ pour 24h	100€ pour 24h
Association hors commune	80€ pour 24h	100€ pour 24h
Association de la commune	Gratuité	

L'étang de la Marchette



Un cadre naturel pour vos moments en plein air

Avec son environnement paisible et verdoyant, le site de l'étang de la Marchette est un lieu idéal pour se retrouver et profiter de la nature.

Le site dispose également d'une salle et offre la possibilité d'organiser des moments conviviaux autour d'un barbecue, dans un cadre agréable et accessible.

Pensé comme un lieu à partager, il invite chacun à en profiter tout en respectant les lieux et l'environnement.

Le site est ouvert à la location en fonction de la saison de pêche

Tarifs de location étang de la marchette

	Abri seul	privatisation du site
Particulier et association hors commune	60€ pour 24h	150 € pour 24h
Association de la commune	Gratuité	

Comment en profiter ?

Ces espaces peuvent être mis à disposition sous certaines conditions.

Pour toute information ou réservation, contactez la mairie.

tél. : 05 55 67 33 70

mail : mairie.lavilletelle@wanadoo.fr

Vie associative

La commune compte aujourd'hui quatre associations qui participent activement à la vie locale et à l'animation du territoire :

- L'ACCA
- le comité d'animation, de loisirs et de valorisation du patrimoine
- l'association de pêche de La Marchette
- le club des jeunes

Les membres du Conseil Municipal ont assisté aux assemblées générales de ces associations, témoignant ainsi de l'importance de leur engagement dans la vie communale.

Toutes les associations ont été invitées à contribuer à ce bulletin municipal.

Vous trouverez ci-dessous leurs actualités et messages.



Association communale de chasse agréée (ACCA)

La saison 2025-2026 vient de se terminer et nous vous remercions de nouveau pour votre charmant accueil tout au long de cette saison. En début de saison nous avons organisé un concours de pétanque sur le site de l'étang de La Marchette qui a été une réussite et nous remercions les personnes qui sont venues jouer ou encourager leurs amis. Nous allons renouveler ce concours cette année et nous vous communiquerons la date retenue. Notre priorité reste axée sur les règles de sécurité et le respect des personnes qui profitent de notre jolie campagne. La société de chasse souhaite la bienvenue au nouveau maire et à toute son équipe et je serai heureux de vous présenter mon équipe et tous ses membres lors de notre prochaine assemblée générale.

Merci au maire sortant pour toutes ses années et nous vous souhaitons une bonne retraite.

Merci et au plaisir de vous rencontrer.

Le président A. LANOE



Association de pêche de La Marchette

À l'occasion de l'assemblée générale du 18 avril 2026, un nouveau bureau s'est constitué :

président : M. Gérard Chanudet

Vice président : M. Éloïc Dayrat

Trésorier : M. Jacques Bœuf

Secrétaire : Mme Tiffany Delatronchette

Les membres : Sylvain Meynard, Benjamin Meynard, René Viviès, Joël Garraud, Romain Meynard, et Bruno Legrand

La Villetelle

Étang de la Marchette

Lâcher de truites pour l'ouverture

Ouverture de la saison de pêche

Le Vendredi 1er mai 2026

Tarif des cartes de pêche



	Résident de La Villetelle	Hors Commune
carte à la journée (+10 ans)	5 €	7€
Carte à la journée (-10 ans)	3€	3€
carte à l'année	40€	65€

Site calme spacieux avec des zones ombragées et des tables de pique-nique
bloc sanitaire à disposition



Vente des cartes
• boulangerie de La Villetelle
ou
• maire
aux horaires d'ouverture :
lundi matin
jeudi après-midi



Renseignements
M. Chanudet Gérard
06.71.98.38.73

IPNS



Comité d'Animation, de Loisirs et de Valorisation du Patrimoine de La Villetelle

Le samedi 11 avril 2026 s'est tenue l'Assemblée Générale du Comité d'Animation, de Loisirs et de Valorisation du Patrimoine de La Villetelle.

Ont été réélus au bureau :

■ **Président :** Jean-François Lascourbas

■ **Secrétaire :** Carine Morèle

■ **Trésorière :** Delphine Boyer

cérémonies commémoratives

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des habitants présents lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, moments essentiels de mémoire et de recueillement en hommage à celles et ceux qui ont combattu pour la France.

Une mention particulière est adressée aux jeunes et aux enfants pour leur présence.

Leur participation est précieuse : elle contribue à transmettre le devoir de mémoire et à faire vivre ces valeurs auprès des nouvelles générations.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement et votre fidélité à ces temps de souvenir collectif.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2026

À l'occasion de la commémoration de la Victoire de 1945,



Mme Chantal PINGUET, maire de La Villetelle, et les membres du conseil municipal ont l'honneur d'inviter l'ensemble des habitants à se rassembler pour un temps de mémoire et d'hommage.

Se souvenir ensemble, c'est faire vivre les valeurs de liberté et transmettre aux jeunes générations l'importance de notre histoire.

**Rendez-vous le 8 mai à 11h00
au monument aux morts.**

La cérémonie se poursuivra autour d'un verre de l'amitié, dans un esprit de partage et de convivialité. Nous adressons également nos sincères remerciements à notre porte-drapeau, Gérard Chanudet, pour son engagement fidèle et précieux.

Nous vous attendons nombreux pour honorer ce moment essentiel.